

LA TAXATION DES SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS : CAS DU BENIN

SG3RG-AFR

Cotonou, Bénin, 8-9 mai 2012

Luc BOKO

Chef Dvision des Affaires Economiques

ATRPT - BENIN

Sommaire

1. *Etat des lieux*
2. *Taxation des services*
3. *Contrôle du trafic*
4. *Recommandations*



1. État des lieux

1.1 Présentation du Bénin

CARTE POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE DU BÉNIN

Carte administrative du Bénin



- Superficie: **112 622 Km²**
- Population (2011): **8 765 966 habitants**
- Croissance annuelle : **2,6%**
- Climat : tropical (2 saisons sèches et 2 saisons pluvieuses)
- Bénin, état laïc indépendant
- Séparation des pouvoirs : Législatif, Exécutif et Judiciaire
- GDP/capita: **\$ 277**
- GDP real growth: **2,5%**

1.2 Marché des télécommunications

Il est structuré comme suit:

- **Un (01) opérateur de réseau fixe** : Bénin Télécoms (Opérateur historique). Il offre les services de télécommunications tels que la téléphonie fixe, la téléphonie mobile, le service Internet et la location de capacités, etc.
- **Cinq (05) opérateurs de réseaux mobiles** (dont le segment mobile de l'opérateur historique **LIBERCOM**)

Il s'agit des opérateurs ci-après:

- **SPACETEL BENIN** : Filiale du Groupe Sud Africain MTN, il est le premier grand opérateur mobile du Bénin. Il vient de signer avec l'Etat béninois, une licence pour l'établissement et l'exploitation de réseaux mobiles 3G et autres services connexes .
- **ETISALAT BENIN**: Autrefois TELECEL BENIN, il est une filiale du Groupe Émiratie ETISALAT. Il est le deuxième grand opérateur mobile du Bénin.
- **BELL BENIN COMMUNICATIONS** (BBCOM): Opérateur mobile ayant démarré ses activités commerciales en 2003

1.2 Marché des télécommunications

GLO : Filiale du Groupe nigérian GLOBALCOM. Glo est l'opérateur titulaire de la 5^{ème} licence GSM au Bénin en 2007 ;

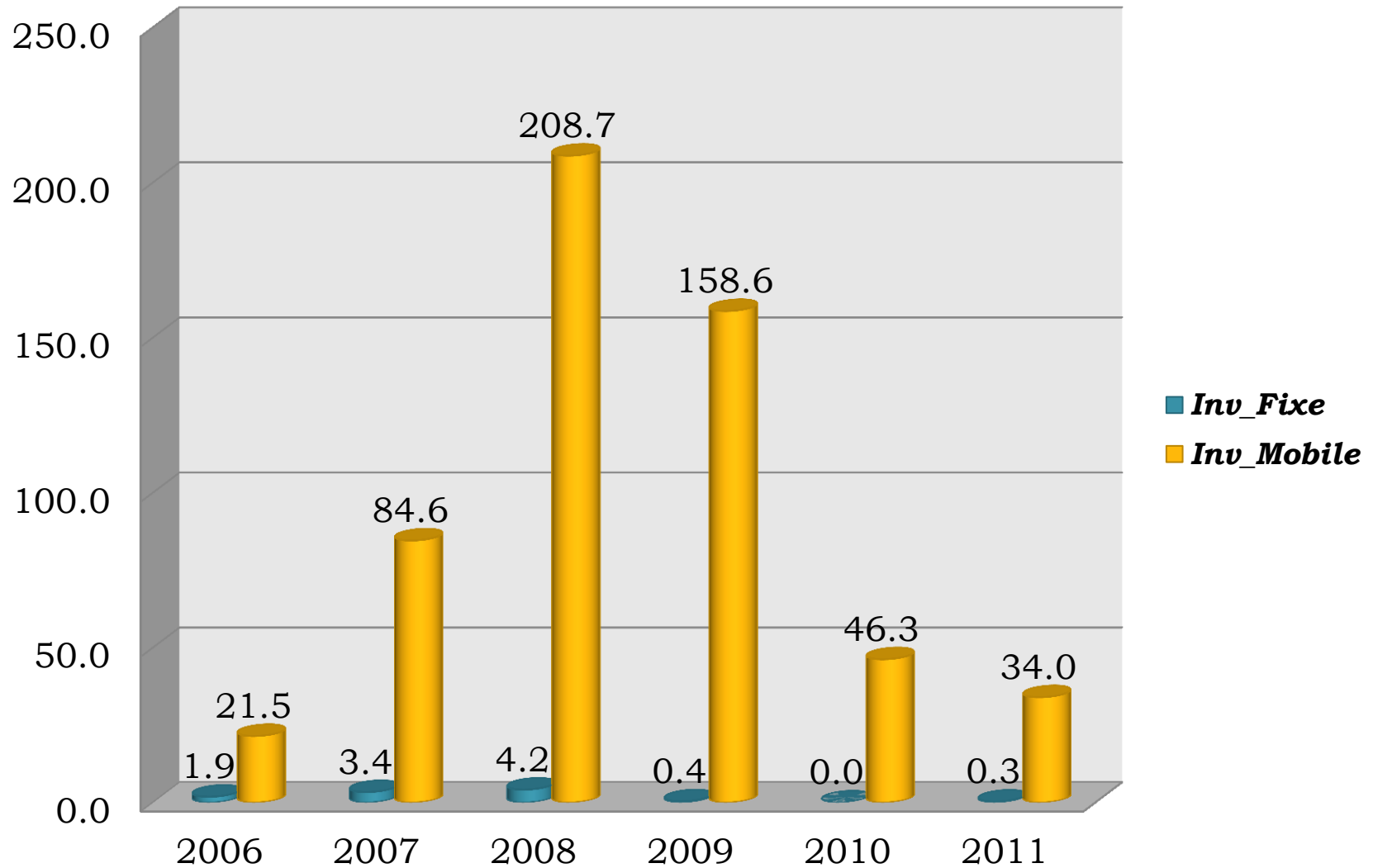
- Plusieurs fournisseurs de service Internet
- Plusieurs fournisseurs de services à valeur ajoutée

Quelques Statistiques

- Lignes de téléphones fixes : **152715** , Croissance annuelle du parc fixe : 14,45%
- Abonnés Mobiles: **7 765 206** avec **98%** de prépayés, Croissance annuelle du parc mobile : 10%
- Pénétration Mobile: **88,58%**
- Chiffres d'Affaires du secteur de la téléphonie en 2011: **217,858 milliards de FCFA**
- Utilisateurs Internet: **350 000**
- Nombre de FAI : **05**
- Pénétration Internet (2011): **3,2%**

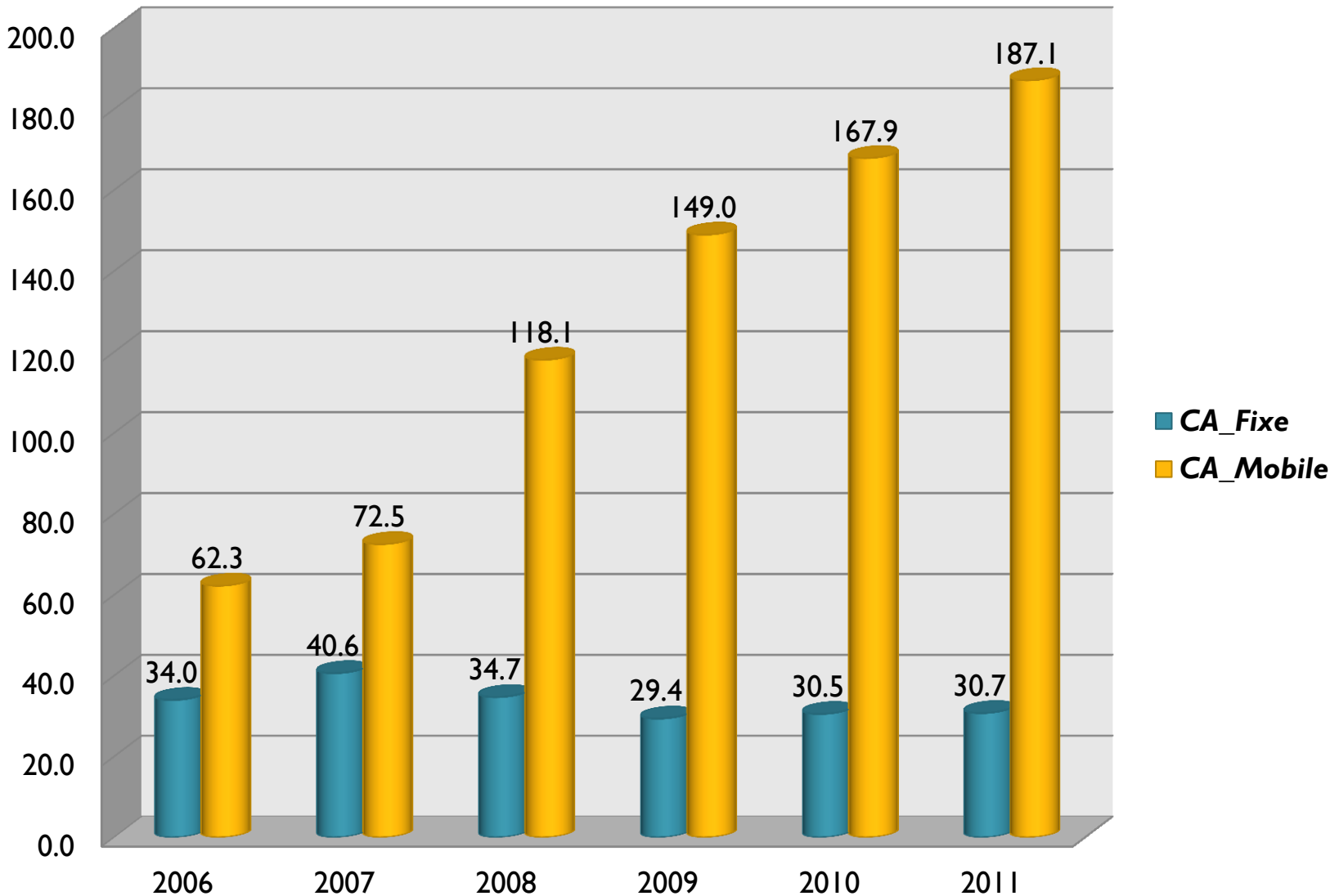
1.3 Investissements dans les réseaux télécoms

Investissements (en milliards de FCFA)



1.4 Chiffres d'Affaires des réseaux

Chiffres d'affaires télécoms (en milliards de FCFA)



1.5 Evolution du trafic en 2011

Mobile :

- Croissance de **10,75%** par rapport à 2010 ;
- **3 125,44** millions de mn en 2011 ;
- **72,5%** représente du trafic intra réseau mobile ;
- **12%** du trafic constitue du trafic inter réseau (mobile et fixe) ;
- **9%** du trafic provienne de l'international ;
- **6,5%** du trafic est orienté vers l'international.

Fixe:

- **162,12** millions de mn, soit une baisse de 30% par rapport à 2010 ;
- **13,56%** représente du trafic intra réseau ;
- **17,36%** du trafic constitue du trafic national sortant;
- **48,47%** du trafic provienne de l'international ;
- **20,62%** est orienté vers l'international .



2. Taxation des services de télécommunications

2. La taxation des services de télécommunications

Contexte :

- Restructuration profonde du secteur des télécommunications ;
- Stabilisation et sécurisation des revenus générés par les appels internationaux entrants au Bénin;
- Affirmation du droit de l'Etat d'exercer son contrôle sur le secteur

Objectifs:

Protéger l'industrie des télécommunications des effets négatifs tels que :

- Lutter contre la prolifération d'opérateurs illégaux et de « routes grises » échappant à tout contrôle fiscal, pénalisant de ce fait les opérateurs régulièrement établis
- Enrayer la sous – taxation et l'évasion des revenus en devises provenant des appels internationaux entrants

2. La taxation des services de télécommunications

Au Bénin, en moyenne 30 millions de minutes de communications internationales entrent chaque mois au Bénin via les réseaux des opérateurs mobiles et fixes.

- Aucun moyen pour l'Etat de contrôler ce trafic et de s'assurer de l'exactitude des déclarations de trafics faites par les opérateurs.

➤ **Les principales taxes instituées par l'Etat béninois sur les services de télécommunications au Bénin sont :**

- La redevance sur le trafic international entrant à raison de 15 FCFA sur chaque minute de communication internationale entrant au Bénin
- La redevance de 2 FCFA/mn sur les autres trafics (national sortant et international sortant).

2. La taxation des services de télécommunications

Benchmark sur les taxes appliquées à la téléphonie mobile en 2011 dans sept (07) pays

Pays	TVA	Droits de Douanes sur les portables importés	Taxes spécifiques à la téléphonie mobile			Impôts sur les sociétés
			Téléphone portable	Connexion	Utilisation	
Bénin	18%		-	-	3%	30%
Burkina Faso	18%	-	14,5%	-	-	30%
Côte d'Ivoire	18%	21%	-	-	-	25%
Niger	19%	46,99%	-	\$0,54	3%	30%
Sénégal	18%	-	-	-	5%	25%
Ghana	15%	20%	-	-	6%	25%
Gabon	18%	30%	\$5	-	18%	35%

Source : (GSMA, 2012)

2. La taxation des services de télécommunications

Mécanismes :

- L'accès direct à l'international entrant et sortant est mis en œuvre dans les conditions commerciales ci-après :
- Un montant minimum de la taxe de terminaison d'appels à l'arrivée sur les réseaux GSM au Bénin proposé aux opérateurs étrangers est fixé trimestriellement par consensus entre les opérateurs GSM sur la base entre autres, de la moyenne observée dans la sous région.

Du point de vue technique,

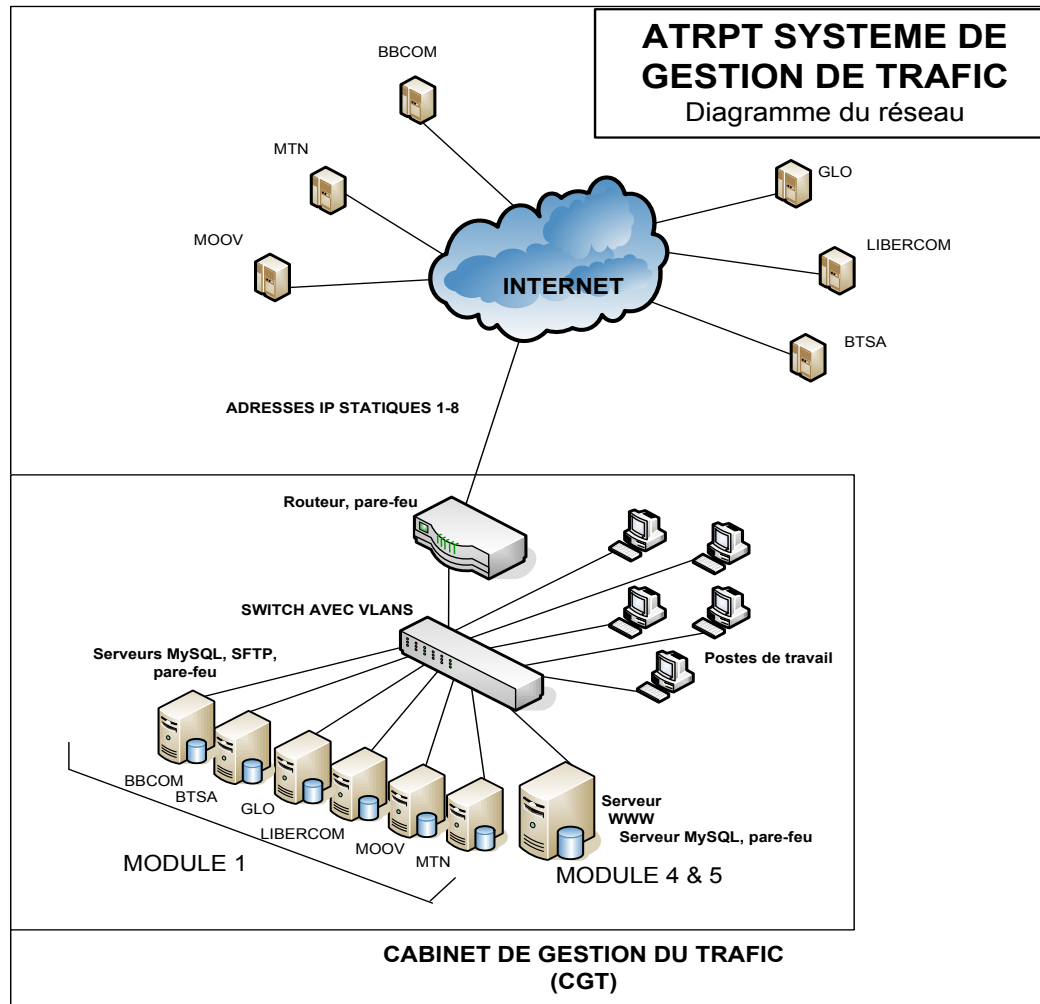
- Un opérateur GSM ne pourra servir ni de point de transit ni de passerelle à un autre opérateur
- Tous les opérateurs sont tenus d'être interconnectés avec des capacités suffisantes à l'opérateur historique et entre eux de manière à garantir la fluidité du trafic
- Tous les opérateurs transmettent à l'Autorité de Régulation suivant un format et un canevas définis, les CDR pour analyse.
- **L'Autorité de Régulation a mis en place un Centre de Gestion du Trafic (CGT)**



3. Contrôle du trafic

3. Contrôle du trafic

3.1 Architecture du Système de Gestion du Trafic



- Les données sont livrées par chaque opérateur sur le serveur auquel son adresse IP fait référence.
- L'accès aux serveurs du centre de gestion est restreint par un pare-feu et par des listes d'accès.

3. Contrôle du trafic

3.2 Mode de collecte des CDR

- *Livraison physique: Livraison des CDRs sur DVD,*
- *Livraison par liaison sécurisée : Elle s'effectue par VPN ou SFTP de l'opérateur vers le CGT. Certains le font en continu, d'autres par lots.*

3.3 Fonctionnement du Système

Le système est doté d'une plateforme de monitoring qui permet à l'ATRPT:

- *de mesurer le volume de trafic devant servir de base de calcul des redevances sur les communications GSM (trafic international Entrant et Sortant, trafic domestique (OFF-NET Entrant et Sortant et ON-NET));*
- *de disposer d'outils de suivi de l'évolution du trafic chez un opérateur d'une part et entre opérateurs d'autre part ;*
- *d'opérer les vérifications croisées permettant de s'assurer que les appels et les volumes déclarés sortant ou en transit par un opérateur apparaissent dans les CDRs du trafic entrant déclaré par l'opérateur destinataire ;*

3. Contrôle du trafic

- *de générer des indicateurs permettant à l'ATRPT de :*
 - ✓ *suivre le respect par les opérateurs des obligations définies dans leur cahier des charges (qualité de service: taux d'appels aboutis, taux d'appels non aboutis) ;*
 - ✓ *Jouer son rôle d'arbitre dans les litiges d'interconnexion ;*
 - ✓ *d'assurer la gestion efficiente des ressources en numérotation*

La mise en œuvre de ce système de contrôle de trafic a permis à l'Autorité de Régulation de détecter en 2011, des sous déclarations de trafics variant entre 0 et 10% du volume réel chaque mois chez certains opérateurs.

La taxation des services de télécommunications a généré à l'Etat des ressources indispensables pour la poursuite des réformes dans le secteur.



4. Recommendations

4. *Recommandations*

- *Encourager les Etats à limiter la taxation des services de télécommunications ;*
- *Encourager les entreprises télécoms à poursuivre les investissements dans le secteur afin d'accompagner le développement des économies africaines ;*
- *Eviter de faire supporter le paiement des taxes par les consommateurs finals ;*
- *Harmoniser au niveau régional, les principales taxes sur les services de télécommunications.*



Contact:

Tél: 00(229) 21 31 01 65

Fax: 00 (229) 21 31 00 67

Email: contacts@atrpt.bj

Site web: www.atrpt.bj